EUREDD
Facility

Harmoniser le travail de FLEGT et REDD+

La Facilité REDD de l'UE: observations et actions 2013-2017

Un aperçu du travail et des réalisations de la Facilité

Préface

Alors que la stratégie de la Facilité REDD de l'Union européenne (UE) pour 2013-2017 touche à sa fin et que s'amorce la nouvelle stratégie pour 2018-2022, c'est le moment de réfléchir à nos réalisations, les défis rencontrés et les enseignements tirés.

À ses débuts, la Facilité s'est vu confiée le mandat d'explorer les synergies entre deux initiatives visant à assurer que les forêts expriment leur potentiel pour limiter le changement climatique et fournir des moyens de subsistance durables : REDD+ et FLEGT.

De nombreuses personnes estimaient que les deux démarches pouvaient et devaient se renforcer mutuellement, mais personne ne savait exactement comment procéder réaliser ce renforcement. Le travail de la Facilité s'est révélé essentiel dans la clarification des relations entre REDD+ et FLEGT, et a amélioré la compréhension du rôle central joué par la gouvernance des forêts et de l'utilisation des terres dans le processus REDD+. Nous avons d'ailleurs montré qu'en faisant des choix stratégiques, la Facilité peut effectivement influencer les débats nationaux et internationaux avec des sommes d'argent relativement faibles.

Nous avons établi que la combinaison d'interventions relatives au climat, à l'aide internationale et au commerce avait un grand potentiel pour traiter les facteurs de déforestation, et que travailler aux côtés des gouvernements pour faciliter des changements difficiles était primordial.

Notre engagement dans les pays partenaires et les résultats de nos actions sont les moteurs de notre valeur ajoutée. La Facilité transmet les résultats de son travail dans les processus politiques nationaux, internationaux et de l'UE, en collectant et en gérant les connaissances afin de soutenir la communication stratégique et développer les compétences en termes de prise de décision et d'action.

Nous voyons à l'avenir de grandes possibilités pour le travail de la Facilité, développé depuis 2013-2017, à faire une contribution utile au progrès vers une atténuation du changement climatique et une gestion durable des forêts. Les pays commencent à agir en vertu de leurs engagements pris sous l'égide de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les entreprises sont de plus en plus engagées à éliminer la déforestation de leurs chaînes d'approvisionnement. L'UE examine les options permettant de renforcer la mise en œuvre de son plan d'action contre l'exploitation forestière illégale et envisage les différentes manières d'intensifier les efforts pour faire face à la déforestation.

Durant les cinq prochaines années, nous soutiendrons ces tendances positives en nous concentrant sur l'amélioration de la légalité dans l'attributions de terres, de la durabilité de l'utilisation des terres, ainsi que de la transparence dans les chaînes d'approvisionnement en matières premières présentant un risque de déforestation. Grâce au travail dans ces domaines, les trois piliers de notre nouvelle stratégie pour 2018-2022, la Facilité poursuivra sa contribution à l'amélioration de la gouvernance de l'utilisation des terres en tant que moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation.

Jussi Viitanen — Directeur des Facilités FLEGT et REDD de l'UE de l'Institut européen de la forêt
Mars 2018

Introduction

La Facilité REDD de l'UE soutient les pays partenaires à améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres dans le cadre de leurs efforts pour ralentir, arrêter et inverser la déforestation. Elle soutient également l'effort global de l'UE pour réduire sa contribution à la déforestation dans les pays en développement.

Traiter les défis de gouvernance de l'utilisation des terres est essentiel à la mise en œuvre du processus REDD+[1] et des Accords de partenariat volontaire (APV) adoptés en vertu du plan d'action FLEGT[2] de l'UE, et en fin de compte, afin de réduire la déforestation et lutter contre le changement climatique. Une transparence et une redevabilité accrues, la participation et la compétence des parties prenantes, ainsi qu'une coordination intersectorielle sont requises pour traiter les causes principales de la déforestation. La clarification des cadres juridiques et une meilleure application de la loi contribuent à éradiquer la coupe illégale des forêts qui est insoutenable sur le long terme, tout en rendant plus responsable l'approvisionnement en matières premières agricoles.

Le travail de la Facilité se concentre par conséquent sur les pays engagés à la fois dans les processus APV et REDD+. Agissant en vertu de sa stratégie pour 2013-2017, la Facilité a travaillé dans trois domaines où ces processus se recoupent. La Facilité a fourni son soutien dans le but :

- d'établir des institutions, des processus de prise de décision et des structures incitatives pour encourager une bonne gouvernance de l'utilisation des terres fondée sur les enseignements tirés de l'expérience des processus FLEGT ;
- de clarifier les droits d'utilisation des terres et de renforcer l'aménagement du territoire à la croisée des processus REDD+ et FLEGT afin de réduire la conversion forestière et la dégradation des forêts ;
- de faire le lien entre les tendances de la demande en bois et en matières premières agricoles, d'une part, et, d'autre part, les stratégies adoptées à l'échelle des subdivisions administratives des pays producteurs pour encourager une production ne présentant pas de risque de déforestation.

Ce document fournit un aperçu des actions et des réalisations de la Facilité en vertu de sa stratégie 2013-2017. Il résume les idées-clés ayant émergé du travail de la Facilité et procure des exemples de projets qu'il a mis en œuvre. Il présente enfin la stratégie et les objectifs de la Facilité pour la période 2018-2022.

[1] REDD+ signifie « réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement ».

[2] FLEGT signifie « application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux ». Le plan d'action EU FLEGT sur l'exploitation forestière illégale et les activités associées comprend les APV, qui sont des accords commerciaux bilatéraux conclus entre l'UE et les pays exportateurs de bois.

FLEGT
REDD
1
Institutions et capacités pour la gouvernance de l'utilisation des terres
2
Régime foncier et planification de l'utilisation des terres
3
Découpler les marchés de produits agricoles de la déforestation
Lutte contre la
déforestation
Lutte contre
l'exploitation
illégale du bois

Idées-clés

1. Une amélioration de la gouvernance forestière est essentielle pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts. Elle renforce la prise de décision participative ainsi que la transparence dans le secteur forestier et promeut l'état de droit. Les approches ascendantes, concentrées sur la résolution de problèmes spécifiques de gouvernance de l'utilisation des terres, d'aménagement du territoire ainsi que de production et de commerce de matières premières ne présentant pas de risque de déforestation, bénéficient de différentes initiatives leur conférant visibilité, un soutien et des compétences en termes de gouvernance des forêts et de l'utilisation des terres, comme les processus FLEGT et REDD+. Ces approches établissent et renforcent l'appropriation nationale des processus FLEGT et REDD+ tout en aidant à catalyser les synergies entre ceux-ci pour qu'elles se matérialisent.

2. Les processus FLEGT et REDD+ montrent que la résolution des problèmes de gouvernance de l'utilisation des terres requiert la recherche de consensus, un soutien politique, une coordination multipartite et de puissantes compétences administratives. En effet, il faut souvent que les gouvernements changent leur manière de mener leurs affaires et traitent des défis de l'utilisation des terres au niveau de la planification de l'économie et du développement. Au cours des cinq dernières années, le travail de la Facilité a confirmé le rôle essentiel des fondamentaux énoncés ci-dessus.

3. Traiter les causes de l'exploitation forestière illégale et de la déforestation requiert une large gamme de stratégies et de mesures incitatives. Celles-ci incluent l'aide au développement, les paiements fondés sur les résultats de REDD+, les investissements dans la résilience au climat, et le « verdissement » du financement agricole provenant de sources nationales comme internationales. Le commerce et l'accès aux marchés fournissent un puissant levier pour une réforme de la gouvernance. Faire le lien entre les stratégies de chaîne d'approvisionnement et les approches juridictionnelles pour la réalisation d'une production et d'un commerce de bois et de matières premières agricoles légaux et à sans déforestation s'avère prometteur pour impliquer le secteur privé, mettre à échelle et, par conséquent, avoir un effet transformateur.

4. Une transparence et une redevabilité accrues dans les chaînes d'approvisionnement mondiales concernant les matières premières présentant un risque de déforestation telles que le bois, le soja, l'huile de palme, le caoutchouc et le cacao sont essentielles. Cela permet aux entreprises, aux institutions financière et aux gouvernements de comprendre et de traiter les impacts sociaux et environnementaux liés à leurs chaînes d'approvisionnement, mais aussi d'honorer leurs engagements. Une transparence accrue permet aussi d'uniformiser les règles du jeu, de soutenir la coopération et le dialogue entre acteurs d'une chaîne d'approvisionnement, et de contribuer à améliorer les normes dans des secteurs entiers.

5. Le financement de la « préparation à la REDD+ » a créé des compétences et des institutions à même de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, mais des difficultés demeurent lors du passage de la préparation à la mise en œuvre. Dans de nombreux pays, la plupart des investissements dans l'utilisation des terres, secteur public compris, ne sont pas encore alignés sur les objectifs du processus REDD+. Certains programmes REDD+ se mettent à jour concernant la « préparation aux chaînes de valeur ne présentant pas de risque de déforestation » et font un effort pour s'harmoniser avec les objectifs des autres secteurs tels que l'agriculture. Cependant, ils ne peuvent aboutir avec succès sans une intégration plus poussée au sein des plans de développement économique de niveau national. Dans de nombreux cas, le potentiel des processus REDD+ à impliquer le secteur privé reste en grande partie inexploité. De même, les possibilités de réorientation des investissements existants vers des usages plus durables doivent encore être identifiées et suivies.

6. Les processus REDD+ bénéficient de l'intégration des stratégies FLEGT. Par exemple, les APV fournissent des enseignements particulièrement appréciables quant aux stratégies visant à une prise de décision multipartite et participative, ou à l'établissement de systèmes de surveillance complets des chaînes d'approvisionnement. L'application de telles stratégies à REDD+ et leur élargissement à d'autres secteurs pertinents a permis aux parties prenantes de collaborer dans la recherche de solutions concrètes à des problèmes complexes. Ceci a été le cas non seulement dans des affaires relevant du respect et de l'application des lois, mais également dans l'aménagement du territoire participatif, l'atténuation du changement climatique et l'implication du secteur privé dans les initiatives « zéro déforestation ».

7. Avec le temps, la concentration du processus REDD+ sur les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts a donné une impulsion pour l'application du plan d'action FLEGT de l'UE. Cela élargit la gamme des options disponibles pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et la conversion forestière qui lui est associée.

   De plus, cela implique des efforts de secteurs et d'acteurs au-delà du secteur forestier. Et cela fournit des leviers et des mesures incitatives supplémentaires pour agir. Harmoniser les efforts de gouvernance forestière avec la mise en œuvre des contributions déterminées au national (CDN) en vertu de l'Accord de Paris sur le changement climatique sera primordial pour atteindre les objectifs d'atténuation du climat dans le secteur de l'utilisation des terres.

8. En appliquant sa stratégie pour 2013-2017, la Facilité REDD de l'UE a montré que ses résultats et les enseignements tirés peuvent guider et influencer les débats nationaux et internationaux. Ils ont clarifié la compréhension de l'articulation entre REDD et FLEGT, ainsi que du rôle-clé joué par la gouvernance des forêts et de l'utilisation des terres dans le processus REDD+. Des actions pilotes à petite échelle mais stratégiques peuvent impulser le changement et le progrès, même sur des questions sensibles liées à l'attribution des terres, à la planification et à l'investissement. Elles sont également essentielles pour forger des partenariats et des « réseaux de renseignements » locaux afin d'avoir un impact et de développer une compréhension approfondie des réalités sur le terrain. Un investissement précoce est primordial dans la mesure où il faut du temps pour que des partenariats et des résultats crédibles émergent.

Aperçu des réalisations de la Facilité REDD de l'UE

La Facilité REDD de l'UE a aidé des pays en développement à tester des solutions stratégiques et innovantes pour guider la conception, l'application et le contrôle des politiques de gouvernance de l'utilisation des terres et du processus REDD+. Son travail, à la croisée des processus REDD+ et FLEGT, a traité une vaste palette de sujets liés à la gouvernance de l'utilisation des terres, aux régimes fonciers et aux facteurs agricoles de déforestation.

Voici des exemples de projets mis en œuvre par la Facilité en vertu de chacun des trois piliers de sa stratégie pour 2013-2017. Certains d'entre eux sont présentés plus en détail plus tard dans le présent document. Vous trouverez davantage de détails encore concernant tous les projets mis en œuvre par la Facilité sur le site web de la Facilité REDD de l'UE.

Améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres

Lutter contre les facteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation des forêts requiert de traiter efficacement les faiblesses de gouvernance dans l'utilisation des terres.

- En République démocratique du Congo, la Facilité a aidé à intégrer le respect des lois par les exploitants forestiers, en particulier les entreprises exploitantes de bois, comme critère permettant d'accéder à l'aide fondée sur les résultats dans le cadre des programmes d'investissement de REDD+.
- En République du Congo, la Facilité a contribué au développement d'un modèle participatif et efficace de partage des avantages de REDD+ en tirant parti de l'expérience des fonds de développement locaux existants dans le pays et d'autres mécanismes de partage des avantages.
- En République démocratique du Congo et en République du Congo, la Facilité a soutenu le développement d'un cadre intégrant un contrôle indépendant de la gouvernance forestière à un contrôle indépendant du processus REDD+, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence tout en réduisant les coûts.
- D'autres projets ont examiné les synergies entre la définition de la légalité de l'APV FLEGT et les garanties REDD+ au Vietnam, l'amélioration de la transparence en corrélant l'information sur les permis d'utilisation des terres et les recettes publiques en Indonésie, et l'encouragement de la coopération sud-sud entre le Brésil et la République démocratique du Congo.

Régimes fonciers et aménagement du territoire

Un régime foncier clair fournit aux collectivités dépendant des forêts une mesure incitative pour gérer celles-ci de façon durable. L'absence ou l'incohérence de l'aménagement du territoire, de même que l'attribution illégale de terres, soumettent les forêts naturelles et les gens qui en dépendent au risque d'une conversion à d'autres utilisations plus lucratives. Le soutien aux parties prenantes nationales et régionales dans le but d'améliorer l'aménagement du territoire est essentiel pour promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles, et assurer la légalité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement en matières premières agricoles.

- Au Cameroun, la Facilité a collaboré avec une coalition multipartite pour rendre les processus d'aménagement du territoire et d'attribution de terres plus transparents et participatifs. Avec ses partenaires, elle a développé des outils interactifs d'aménagement du territoire (utiles bien au-delà du Cameroun) : les parties prenantes peuvent utiliser la Plateforme cartographique commune pour accéder aux données sociales, environnementales et géographiques pour prendre des décisions éclairées concernant l'aménagement du territoire. Elles peuvent également utiliser le Land-use Planner (Planificateur d'utilisation des terres) afin de comparer les coûts et les avantages de possibles scénarios futurs. Le premier processus formel d'aménagement du territoire au niveau municipal à l'aide de ces outils est actuellement mené sous la surveillance du Ministère en charge de la planification et du développement économique.
- En Papouasie occidentale, en Indonésie, la Facilité a collaboré avec les autorités locales pour clarifier les régimes fonciers et les droits d'utilisation des terres afin d'en améliorer la gouvernance. Cela a impliqué une analyse de l'industrie du bois au niveau provincial, l'identification d'une façon d'intégrer les communautés autochtones dans la gestion des forêts et l'aménagement du territoire, ainsi que le développement d'un système de contrôle de la durabilité au niveau des subdivisions administratives.
- D'autres projets se sont concentrés sur l'implication des communautés de la région des hautes terres centrales au Vietnam dans la gestion des forêts, et sur le soutien à une coopérative locale pour obtenir un investissement REDD+ sur le long terme en République démocratique du Congo.

Découpler la déforestation de la production de matières premières agricoles

Les matières premières agricoles vendues sur les marchés internationaux – comme la viande de bœuf, l'huile de palme, le soja, le cacao et le riz – sont des causes majeures de déforestation dans le monde.

- En Côte d'Ivoire, la Facilité a impliqué le Gouvernement, le secteur privé et les petits planteurs dans le soutien au développement d'une production ne présentant pas de risque de déforestation dans les secteurs du cacao, du caoutchouc et de l'huile de palme. Elle a entrepris une analyse participative des coûts et des avantages, qui a ensuite permis l'engagement d'un dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé. Ce dialogue a alimenté la conception d'une stratégie nationale visant à une production sans déforestation. La Facilité s'est également associée au Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+, à un chocolatier et ses fournisseurs pour démontrer comment des chaînes d'approvisionnement ne présentant pas de risque de déforestation pouvaient fonctionner en pratique.
- Toujours en Côte d'Ivoire, avec le Gouvernement et le programme UN-REDD, la Facilité a recensé les investissements financiers publics dans l'utilisation des terres afin d'identifier les possibilités d'accroître le financement visant à la mise en œuvre du processus REDD+ et de réorienter les investissements potentiellement déclencheurs de déforestation. L'étude soutient le développement par la Côte d'Ivoire d'une stratégie nationale REDD+ ainsi qu'un plan d'investissement visant à la réalisation d'une agriculture sans déforestation et d'objectifs de couvert forestier.
- La Facilité est partenaire de l'initiative Trase (Transparence des économies durables), une plateforme en ligne qui a pour but d'améliorer la transparence, la clarté et l'accessibilité des informations relatives aux chaînes d'approvisionnement en matière premières présentant un risque de déforestation dans les pays tropicaux. La Facilité aide par ailleurs à concevoir des applications de contrôle adaptées aux besoins des gouvernements et des subdivisions administratives, ainsi que des autorités en charge du commerce et des douanes, pour surveiller les risques et les opportunités dans la production et le commerce de matières premières agricoles.

Un aperçu des projets de la Facilité REDD de l'UE

Créer des mesures incitatives pour les sociétés d'exploitation forestière afin qu'elles respectent la réglementation en République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo, la faible mise en œuvre des lois et la mauvaise gouvernance forestière sont des risques importants pour les engagements du pays à réduire la déforestation. Des mesures incitatives innovantes sont nécessaires pour encourager les sociétés d'exploitation forestière ainsi que les autres exploitants forestiers à se conformer à la légalisation forestière et lutter contre l'exploitation forestière illégale. Le processus REDD+ en République démocratique du Congo offre des possibilités d'améliorer l'application des lois, mais l'implication des sociétés d'exploitation forestière dans ce processus est restée négligeable.

Pour résoudre ce problème, la Facilité REDD de l'UE a aidé à élaborer une norme de conformité afin de surveiller dans quelle mesure les sociétés d'exploitation forestière respectaient les lois et règlements les plus pertinents à la REDD+. La Facilité a aussi conçu un soutien REDD+ personnalisé pour les sociétés désireuses de s'impliquer. Cette initiative utilise le financement REDD+ pour encourager une meilleure application des lois et intègre la méthode de légalité comme protection de la mise en œuvre de la REDD+.

« Cette stratégie est une chance pour nous d'apprécier les progrès réalisés vers la légalité et d'améliorer l'image du secteur »

–Gabriel Mola, Président de la Fédération des Industriels du Bois

Il existe un accord multipartite concernant la norme de conformité qui a été intégrée dans le Programme de réduction des émissions de Maï-Ndombe. Cette norme a le potentiel d'encourager la coopération entre le secteur privé et le Gouvernement, de soutenir les améliorations de la gouvernance des deux parties, et d'être appliquée à l'échelle nationale grâce au financement de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

Vous en apprendrez davantage sur la page de la Facilité REDD de l'UE consacrée au projet : http://www.euredd.efi.int/publications/creating-incentives-for-logging-companies-to-engage-in-redd

Combiner le contrôle indépendant de la gouvernance forestière et REDD+ dans le bassin du Congo

Alors que les facteurs de déforestation se situent fréquemment hors du secteur forestier, des groupes de la société civile en République démocratique du Congo et en République du Congo effectuent principalement un contrôle indépendant de la gouvernance et de l'application des réglementations forestières (FLEG). La Facilité REDD de l'UE a soutenu le développement d'un cadre combinant à la fois les expériences existantes de surveillance FLEG et le contrôle indépendant de REDD+ et de la gouvernance de l'utilisation des terres afin d'améliorer l'efficacité, réduire les coûts et apporter une plus grande transparence.

En République démocratique du Congo, l'équipe du projet a collaboré avec les parties prenantes pour concevoir une méthodologie de contrôle FLEG-REDD+ commune qui sera appliquée dans tout le pays. En République du Congo, des groupes de la société civile ont évalué les options stratégiques permettant de développer un contrôle indépendant d'une gouvernance élargie de l'utilisation des terres. Ce travail s'est appuyé sur l'expérience du contrôle FLEG dans le but de guider le processus REDD+ ainsi que les autres processus de gouvernance. Dans les deux pays, l'initiative financée par l'UE Voix des citoyens pour le changement (CV4C) assurera la continuité et l'application de ces stratégies innovantes.

« Le projet a montré qu'il était possible de collecter des données de surveillance indépendantes englobant à la fois l'application des lois ainsi que les normes et garanties REDD+ pour améliorer la transparence et la redevabilité dans le secteur de l'utilisation des terres. »

—Jean-Cyril Owada, Groupe de conseil sur la légalité forestière

Les acteurs-clés de la REDD+ et de l'exploitation forestière ont acquis une meilleure compréhension du rôle et de l'importance de la combinaison entre le contrôle indépendant de REDD+ et la gouvernance et l'application des réglementations forestières pour résoudre les problèmes de gouvernance de l'utilisation des terres.

Vous en apprendrez davantage sur la page de la Facilité REDD de l'UE consacrée au projet : http://www.euredd.efi.int/publications/combining-independent-monitoring-of-forest-governance-and-redd

Une alliance cartographique inclusive et transparente pour la planification de l'utilisation des terres au Cameroun

Au Cameroun, l'attribution de vastes zones forestières à des fins agricoles a créé des tensions entre les parties prenantes. La perception selon laquelle le processus d'aménagement du territoire ne comprend pas suffisamment de consultations et n'implique pas assez les collectivités locales menace de créer un conflit.

En 2011, le Cameroun a élaboré une loi d'aménagement du territoire afin de gérer de manière plus durable l'utilisation des terres. Toutefois, l'expérience en termes d'élaboration de plans d'aménagement conciliant les intérêts des acteurs d'une manière équilibrée, éclairée et participative est limitée. Il manque également souvent des données fiables et accessibles pour guider la gestion de l'utilisation des terres.

Afin d'améliorer la transparence de l'aménagement du territoire et des processus d'attribution de terres, la Facilité REDD de l'UE et une coalition multipartite de partenaires ont conçu une Plateforme cartographique commune.[3] Cet outil permet aux acteurs d'accéder aux données sociales, environnementales et géographiques leur permettant des prises de décision éclairées concernant l'aménagement du territoire. Le projet fonctionne au niveau local de la commune de Nguti avec pour objectif d'en élargir l'application à d'autres communes, ainsi qu'au niveau régional.

« Le projet a amené les groupes de parties prenantes à débattre ensemble, de façon constructive et amiable, de l'aménagement du territoire à l'échelon municipal et a suscité un vif intérêt au sein du Ministère de l'économie, de la planification et du développement régional. »

—James Acworth, coordinateur du projet

Vous en apprendrez davantage sur la page de la Facilité REDD de l'UE consacrée au projet : http://www.euredd.efi.int/publications/building-a-mapping-alliance-for-inclusive-and-transparent-land-use-planningcreating-incentives-for-logging-companies-to-engage-in-redd

[3] http://my.gfw-mapbuilder.org/v1.latest/?appid=96d68291863e4766a16ac66fa931a5f2

Clarifier le régime foncier et les droits d'utilisation des terres en Indonésie

Dans la province indonésienne de Papouasie occidentale, les responsabilités concernant l'exploitation forestière et des ressources naturelles se superposent aux échelons administratifs local, provincial et national. Cela a généré des tensions institutionnelles et a conduit à des conflits concernant les droits sur la terre et les ressources naturelles.

« Sans améliorations significatives dans la gouvernance des terres et des ressources, les tendances historiques d'exclusion des Papous autochtones et de dégradation environnementale seront exacerbées. »

– Note d'information d'INOBU et de la Facilité REDD de l'UE[4]

Depuis 2013, la Facilité REDD de l'UE et l'Institut Penelitian Inovasi Bumi (INOBU) examinent les possibilités de clarifier les régimes fonciers et les droits d'utilisation des terres en Papouasie occidentale afin d'améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres.

Le projet vise à apporter une meilleure compréhension des moyens de subsistance locaux, de l'industrie du bois et des chaînes d'approvisionnement associées. Il identifie des passerelles pour résoudre les disparités entre les droits coutumiers sur la terre et les lois en vigueur sur les régimes fonciers. Enfin, il s'assure que des instruments politiques, des règlements et des systèmes de contrôle soient en place au niveau des subdivisions administratives pour promouvoir une bonne gouvernance de l'utilisation des terres. Ce travail a renforcé les liens entre le gouvernement provincial, plusieurs conseils de district, des représentants autochtones et la société civile.

Vous en apprendrez davantage sur la page de la Facilité REDD de l'UE consacrée au projet : http://www.euredd.efi.int/low-emissions-development-indonesia

[4] http://newsite.inobu.org/wp-content/uploads/2017/04/West-Papua-Improving-land-and-resource-governance-for-sustainable-rural-development.pdf

Débloquer les données relatives aux chaîne d'approvisionnement pour réduire la déforestation

L'expansion de l'agriculture a conduit à plus de 80% de la déforestation en zone tropicale au cours de la dernière décennie. La difficulté pour les entreprises et les institutions responsables est d'identifier et de réduire les risques de déforestation et les impacts qui y sont liés dans leurs politiques d'achat et leurs chaînes d'approvisionnement. Cependant, les informations fiables concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales et complexes sont limitées.

La Facilité REDD de l'UE collabore par conséquent avec des partenaires développant Trase, une plateforme en ligne visant à améliorer la transparence, la clarté et l'accessibilité des informations relatives aux chaînes d'approvisionnement en matière premières présentant un risque de déforestation dans les pays tropicaux.

« En tirant parti de larges collections de données inexploitées concernant la production, le commerce et les douanes, Trase dévoile l'ampleur des flux de matières premières agricoles commercialisées à l'échelle mondiale qui sont les principales responsables de la déforestation en zone tropicale, comme l'huile de palme, le soja, la viande de bœuf et le bois. »

–Toby Gardner, directeur de recherche au Stockholm Environment Institute[5]

Trase vise à fournir aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement et aux subdivisions administratives productrices une forte mesure incitatrice pour améliorer les pratiques commerciales et réduire les risques de déforestation. Elle peut aider les gouvernements et le secteur privé aux deux extrémités de la chaîne d'approvisionnement à convertir des aspirations politiques en mesures concrètes qui sont nécessaires pour découpler la déforestation du commerce des principales matières premières agricoles. D'ici cinq ans, Trase couvrira au moins 70% du commerce mondial des matières premières présentant un risque de déforestation.

Vous en apprendrez davantage sur la page de la Facilité REDD de l'UE consacrée au projet : http://www.euredd.efi.int/publications/unlocking-supply-chain-data-to-reduce-deforestation

[5] http://www.euredd.efi.int/publications/global-supply-chain-transparency

Partenariats publics-privés pour développer des chaînes d'approvisionnement en cacao « zéro-déforestation »

La production de cacao a ravagé les forêts de la Côte d'Ivoire. En septembre 2014, le Président ivoirien annonçait que le pays passerait à une production de cacao « zéro-déforestation » à compter de 2017. Certains acteurs du secteur agricole ont depuis lors commencé à tester et mettre en œuvre une production agricole ne présentant pas de risque de déforestation.

La Facilité REDD de l'UE s'est associée au secrétariat exécutif national de REDD+, à deux fabricants de chocolat du secteur privé et à leurs fournisseurs, en particulier des petits producteurs de cacao, pour montrer comment des chaînes d'approvisionnement ne présentant pas de risque de déforestation peuvent fonctionner. Cela a impliqué la facilitation de négociations entre les parties prenantes sur un accord volontaire spécifiant la portée de l'engagement des entreprises, ainsi que les méthodes de contrôle et de vérification.

Le projet pilote montre qu'une stratégie zéro déforestation pour les chaînes d'approvisionnement en produits agricoles n'est pas exclusivement réservée aux gros producteurs internationaux de matières premières présentant un risque de déforestation. Cette stratégie peut être adaptée aux chaînes d'approvisionnement des petits producteurs en Afrique.

« Cette démarche suscite de l'optimisme parmi les acteurs forestiers nationaux. Dans le passé, ils ne savaient pas comment communiquer avec le secteur agricole, en particulier le secteur privé. Maintenant, il y a un espoir parce qu'un dialogue a été amorcé. »

—Jean-Paul Aka, expert national chargé de REDD+ et des matières premières agricoles, Ministère de l'environnement, de l'assainissement urbain et du développement durable.

Vous en apprendrez davantage sur la page de la Facilité REDD de l'UE consacrée au projet : http://www.euredd.efi.int/publications/engaging-with-smallholder-cocoa-farmers

Cartographier les flux financiers pour soutenir les efforts REDD+ en Côte d'Ivoire

Au cours des dernières décennies, les forêts de Côte d'Ivoire ont subi des pressions importantes. Au rythme actuel de déforestation, la Côte d'Ivoire pourrait perdre la totalité de son couvert forestier d'ici à 2034. Néanmoins, les objectifs en termes de couvert forestier n'ont pas encore été intégrés dans les stratégies de développement nationales et sectorielles ivoiriennes. En conséquence, ils ne se reflètent pas dans les priorités de dépenses nationales ni dans celles des partenaires de développement.

La Facilité REDD de l'UE, avec Climate Policy Initiative, le programme UN-REDD et IMPACTUM, a mesuré les progrès et identifié les possibilités d'accroître les financements visant à la mise en œuvre des objectifs REDD+ en Côte d'Ivoire.

Ce travail a montré que le niveau actuel d'investissement dans l'utilisation des terres ne représente qu'une petite partie des besoins prévus pour appliquer la stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire. En rendant plus verts les financements pour l'agriculture nationaux, mais surtout internationaux, la Côte d'Ivoire et ses partenaires pourraient fournir des fonds alignés sur REDD+ cinq fois plus importants. Il est possible de collecter des fonds provenant de nouvelles sources et améliorer l'efficacité des dépenses actuelles, entre autre par des mesures et des incitations fiscales pour les administrations locales.

Ce travail souligne que les forêts doivent devenir une priorité du Gouvernement ivoirien et de ses partenaires. Il démontre que les moyens actuels ne répondent pas encore aux ambitions lorsqu'il est question d'objectifs zéro déforestation et de restauration des forêts. Il fournit également aux parties prenantes de la REDD+ une base solide pour mener un travail de défense de leurs intérêts auprès du Gouvernement et de ses partenaires extérieurs. La Côte d'Ivoire prépare un plan d'investissement REDD+ fondé sur les résultats de ce travail.

« Rendre plus écologiques les centaines de milliards de francs CFA dépensés annuellement pour l'agriculture conventionnelle dans le pays pourrait accroître la productivité sans sacrifier les forêts du pays. »

– Rapport de Climate Policy Initiative, IMPACTUM, UN-REDD et de la Facilité REDD de l'UE[6]

Vous en apprendrez davantage sur la page de la Facilité REDD de l'UE consacrée au projet : http://www.euredd.efi.int/publications/mapping-financial-flows-to-support-redd-efforts

[6] http://www.euredd.efi.int/documents/15552/393169/170209_en.pdf/32efaf43-37d0-985c-8520-b0731b96db20

Bailleurs et partenaires

Pour mettre en œuvre sa stratégie pour 2013-2017, la Facilité REDD de l'UE a dépensé 9,4 millions d'euros.

Le financement provient de divers bailleurs de l'UE, dont la Commission européenne, l'Allemagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni. La Facilité a également reçu des cofinancements provenant d'autres sources.

Bailleurs	%
Commission européenne	71
Royaume-Uni (DFID)	22
Irlande	2
France	2
Allemagne	2
Autres sources de financement	1

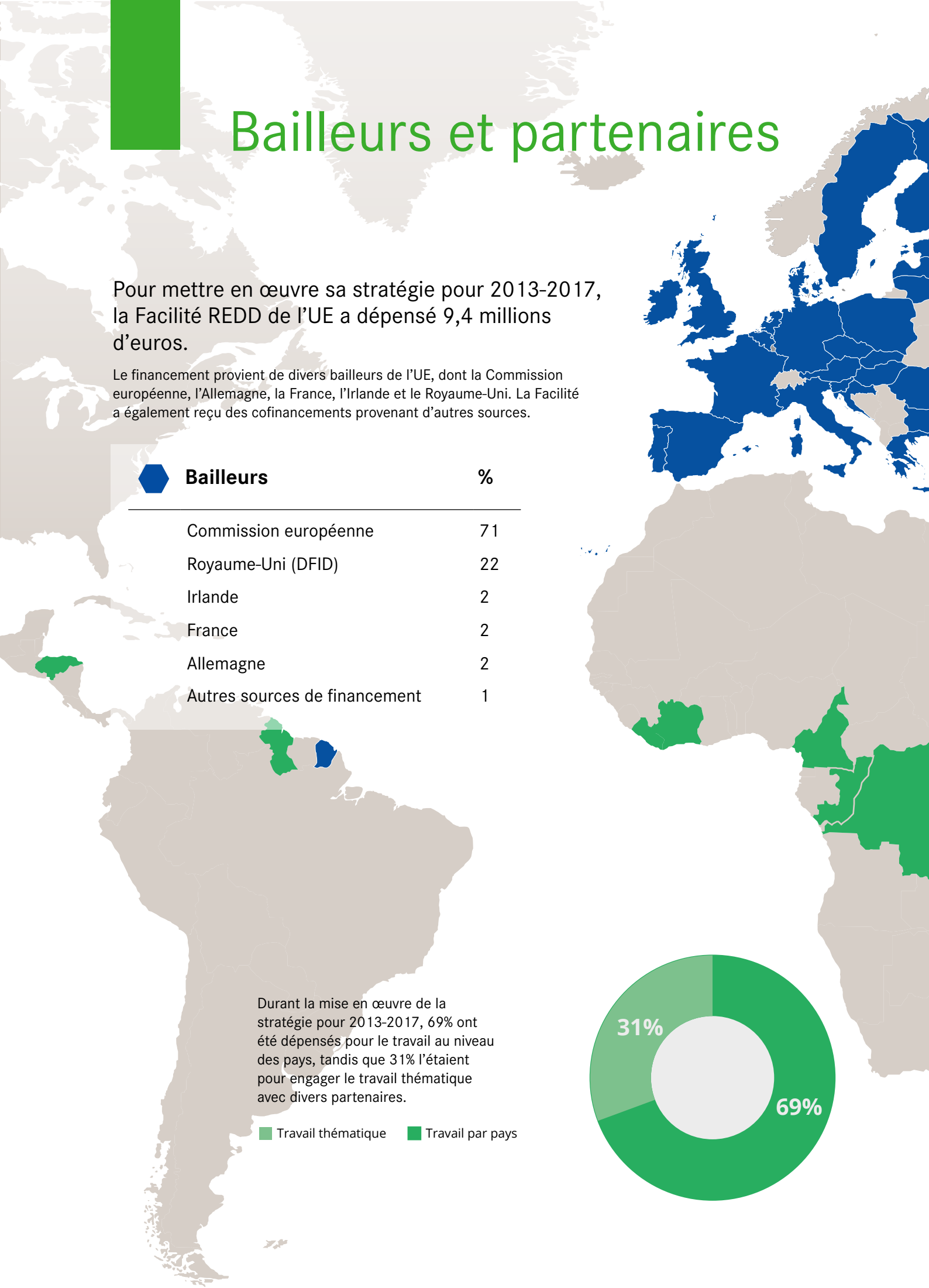

Durant la mise en œuvre de la stratégie pour 2013-2017, 69% ont été dépensés pour le travail au niveau des pays, tandis que 31% l'étaient pour engager le travail thématique avec divers partenaires.

Sur le budget total pour 2013-2017, 49% ont été dépensés sous forme d'aide technique directe de la part du personnel de la Facilité. 51% ont été dépensés en engageant de l'aide technique externe ou des partenaires techniques locaux.

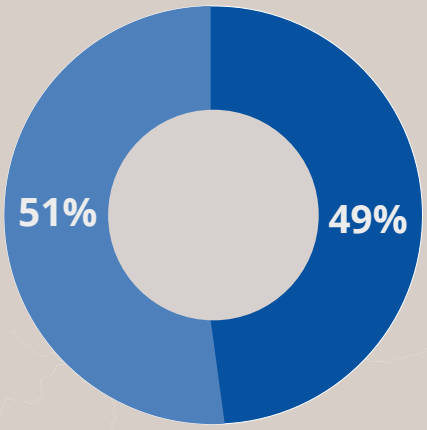

La Facilité REDD de l'UE a développé des projets dans six de ses pays partenaires : Cameroun, Côte d'Ivoire, Indonésie, République démocratique du Congo, République du Congo et Vietnam.

Elle a également suivi et soutenu le travail sur les interactions entre les processus FLEGT et REDD+ à Guyana, au Honduras, au Laos et au Liberia.

Pays partenaires	Dépenses totales 2013-2017 (en millions d'euros)
République démocratique du Congo	1
République du Congo	1
Côte d'Ivoire	0,9
Indonésie	0,8
Vietnam	0,7
Cameroun	0,4
Autres pays[7]	0,1

[7] Y compris le Guyana, le Honduras, le Laos et le Liberia. La Facilité REDD de l'UE ne s'est pas impliquée dans des projets sur place dans ces pays partenaires.

L’évaluation du travail de la Facilité

Au milieu de la période couverte par la stratégie, le comité de pilotage de la Facilité REDD de l’UE a commandé une évaluation du travail de la Facilité.

Cette évaluation a conclu que l’objectif et la couverture géographique de la Facilité étaient pertinents et qu’elle apportait une valeur ajoutée aux autres actions bilatérales et multilatérales, en particulier grâce à la souplesse et au caractère adaptatif de ses modalités d’action. L’évaluation a également mis en évidence qu’en dépit des contraintes liées à la petite taille de ses actions dans les pays partenaires, la Facilité a été à même d’influencer les processus nationaux et de sensibiliser l’opinion, renforcer les institutions, développer les compétences et améliorer les connaissances concernant une meilleure gouvernance de l’utilisation des terres.

La Facilité s’est montrée capable de travailler et d’engager des dialogues sur des questions sensibles comme la gouvernance des terres et la légalité, et a développé des outils et des projets pilotes innovants pour soutenir ces dialogues. La Facilité a également influencé efficacement l’UE et les processus internationaux concernant REDD+ et la déforestation, ainsi que les principaux programmes multilatéraux relatifs au processus REDD+.

L’évaluation a recommandé que la Facilité se concentre sur des questions thématiques moins nombreuses et plus clairement définies, en capitalisant sur ce qui a déjà été appris en termes de travail à la croisée de REDD+ et FLEGT. Elle a également recommandé que la Facilité renforce ses efforts de communication à tous les niveaux, en particulier comme part intégrante des projets qu’elle met en œuvre.

La stratégie pour 2018-2022 de la Facilité intègre ces recommandations en continuant de mettre l’accent sur la conversion forestière illégale, les problèmes de mise en œuvre des engagements des CDN relatifs aux terres, ainsi que sur la transparence de la production et du commerce ne présentant pas de risque de déforestation.

La stratégie pour 2018-2022 intègre également la communication en tant qu’outil stratégique et met fortement l’accent sur le recensement et la diffusion des expériences acquises, ainsi que sur le développement d’une analyse stratégique pour guider l’UE et les débats de politique internationales concernant les problèmes de déforestation.

Regarder vers l'avenir, saisir les occasions, apporter de la valeur ajoutée

Beaucoup de choses ont changé depuis que la Facilité REDD de l'UE a commencé à mettre en œuvre sa stratégie pour 2013-2017. Une convergence des tendances positives a le potentiel d'améliorer les perspectives de solutions à long terme pour la déforestation en zone tropicale.

La plupart des pays tropicaux ont inclus les forêts dans leurs CDN, les plans auxquels ils se sont engagés en vertu de l'Accord de Paris. Ces pays commencent désormais à mettre en œuvre ces plans.

Parallèlement, les préoccupations croissantes des consommateurs et des entreprises ont renforcé l'ambition de lutter contre les conséquences négatives de la production de matières premières agricoles sur les forêts tropicales. Les entreprises privées s'engagent de plus en plus dans un approvisionnement sans déforestation. Des gouvernements des pays consommateurs et producteurs ont signé des déclarations affirmant leur intention d'arrêter la déforestation dans les principales chaînes d'approvisionnement de matières premières agricoles.

Entre-temps, les efforts de lutte contre l'exploitation forestière illégale en vertu du plan d'action FLEGT de l'UE commencent à produire leurs effets. Les États membres de l'UE sont en train de mettre en œuvre et d'appliquer le Règlement européen sur le bois, entré en vigueur en 2013. Parmi les pays APV, en 2016, l'Indonésie a été le premier à délivrer des autorisations FLEGT à des produits bois vérifiés comme légaux. D'autres pays avancent vers cet objectif ou réalisent de grands progrès dans leurs négociations de leur APV avec l'UE.

Une évaluation indépendante du plan d'action FLEGT de l'UE a conclu qu'il avait amélioré la gouvernance dans tous les pays ciblés. L'UE examine désormais les recommandations de l'évaluation pour améliorer l'application du plan d'action. Elle réfléchit également à des moyens d'intensifier les efforts contre la déforestation, en partie en reconnaissant que la conversion forestière à des fins agricoles est dorénavant le principal facteur de déforestation en zone tropicale.

Ces tendances créent de nouvelles possibilités pour la Facilité REDD de l'UE de faire avancer son travail. Néanmoins, des obstacles demeurent. La demande en matières premières présentant un risque de déforestation va monter en flèche, la gouvernance forestière reste faible dans de nombreux pays tropicaux et un manque d'informations exploitables concernant les chaînes d'approvisionnement entravent les efforts ambitieux visant à réduire la déforestation.

Par conséquent, la stratégie pour 2018-2022 de la Facilité REDD de l'UE se concentre sur l'aide aux pays engagés dans le processus REDD+ dans leur mise en œuvre de leurs CDN et dans leurs efforts pour découpler la production de la déforestation.

Cette nouvelle stratégie a trois objectifs :

1. soutenir la clarification et l'application des cadres juridiques pour lutter contre l'attribution illégale des terres ainsi que la conversion forestière, et améliorer le contrôle de leur respect et de leur mise en œuvre ;
2. permettre une gestion de l'utilisation des terres et des investissements durables de manière à faciliter la conception de politiques nationales et la mise en application des CDN ;
3. s'orienter vers une production et un commerce sans déforestation en améliorant l'accessibilité et la transparence des informations tout au long de chaînes complexes d'approvisionnement en matières premières agricoles.

En appliquant les enseignements de FLEGT, en promouvant les synergies entre APV et REDD+, en élaborant des solutions aux problèmes de gouvernance et en partageant des analyses stratégiques, la Facilité REDD de l'UE guidera et soutiendra les efforts aux plans régional, national et international pour lutter contre la déforestation, promouvoir une gestion durable des forêts et réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'utilisation des terres.

Version papier : Avril 2018

Crédits photographiques pour la couverture : CIFOR

À propos de la Facilité REDD de l'UE

La Facilité REDD de l'UE aide les pays partenaires à améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres dans le cadre de leurs efforts pour ralentir, stopper et inverser la déforestation ; elle soutient également l'ensemble des efforts fournis par l'UE dans la réduction de son incidence sur la déforestation dans les pays en développement. Créée en 2010, la Facilité REDD de l'UE est hébergée par l'Institut européen de la forêt (EFI).

Avis de non-responsabilité

Ce document a été réalisé avec l'aide de l'Union européenne et des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Son contenu relève de la seule responsabilité de la Facilité REDD de l'UE et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des organisations qui la financent.

© Facilité REDD de l'UE, 2018

EU REDD Facility

EFI